

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018/MAI/086	<b>OBJET :</b>  TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX BASSE TENSION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES CHEMIN DE LA GARE ET RUE DE LA BERTAUCHE
<u>Date du conseil municipal</u> 28/05/2018	
<u>Date de la convocation</u> 18/05/2018	
<u>Date de l'affichage</u> 29/05/2018	

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 18 mai 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALAM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Serge SAUSSIÈRE, Stéphanie SCHUT.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Clotilde LAGOUTTE
- Catherine HEUZÉ-DEVIES représentée par Monique DEVILAINE
- Pascal D'HOKER représenté par Stéphanie SCHUT

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Danièle BOUDET est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180531-2018-MAI-086-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018

Le Conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT que la commune de Nangis est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

CONSIDERANT l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Chemin de la gare et rue de la Bertauche : Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 70 138,00 € HT (participation communale 60%) pour la basse tension, à 54 008,00 € TTC (participation communale 100%) pour l'éclairage public et à 52 335,00 € TTC (participation communale 100%) pour les communications électroniques,

VU le projet de convention financière relative à la réalisation des travaux d'enfouissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

**ARTICLE 2 :**

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM).

**ARTICLE 3 :**

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques du Chemin de la gare et de la rue de la Bertauche.

**ARTICLE 4 :**

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

**ARTICLE 5 :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière relative à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 mai 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180531-2018-MAI-086-DE  
Date de télétransmission : 31/05/2018  
Date de réception préfecture : 31/05/2018